



Mairie de Libourne
42 Place Abel Surchamp
33500 Libourne
www.aslbadminton.fr

N° Agrément Jeunesse et sport : 33S05012
N°SIRET : 480 629 278 00015
APE : 9312Z

Règlement intérieur A.S.L. BADMINTON

1. L'accès aux installations nécessite d'être membre de l'A.S.L. BADMINTON et titulaire d'une licence fédérale. Toute autre personne ne pourra participer à une séance d'entraînement qu'après autorisation préalable d'un membre du bureau.
2. Le club propose 3 séances d'essais avant la prise de la licence.
3. Horaires (voir rubrique Les Créneaux)
4. En cas d'affluence, le jeu en doubles est prioritaire en 1 set et à la fin d'un match les joueurs doivent libérer le terrain pour ceux qui attendent, sinon le bureau pourra limiter le temps de jeu par joueur.
5. Une tenue de sport est nécessaire et des chaussures de salle sont obligatoires.
6. L'installation et le rangement du matériel sont assurés par TOUS les joueurs. Le matériel défectueux est à signaler aux membres du bureau.
7. Les modifications éventuelles d'horaires, temporaires ou définitives, seront publiées sur le site INTERNET du club et sur le groupe WhatsApp. Elles sont souvent indépendantes de la volonté du bureau qui les signale dès qu'il en a connaissance.
8. Le bureau se réserve le droit d'exclure tout membre ne respectant pas le règlement ou le matériel.

Le fait de demander une licence auprès de notre association sportive, sous-entend que vous avez lu et approuvé ce règlement intérieur.

Le bureau A.S. LIBOURNE BADMINTON.

